

COMMUNE DE VAL-DU-LAYON
Commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné
(Département du Maine-et-Loire)

PRESENTATION DU
PROJET DE REPRISE D'EXPLOITATION DE LA
CARRIERE DE L'ORCHERE

par le **GROUPE MEAC SAS**



SOMMAIRE

Le Groupe MEAC

Les motivations du projet

Localisation du projet

Situation administrative

Ce qui change

Ce qui a été fait

Les caractéristiques techniques du projet

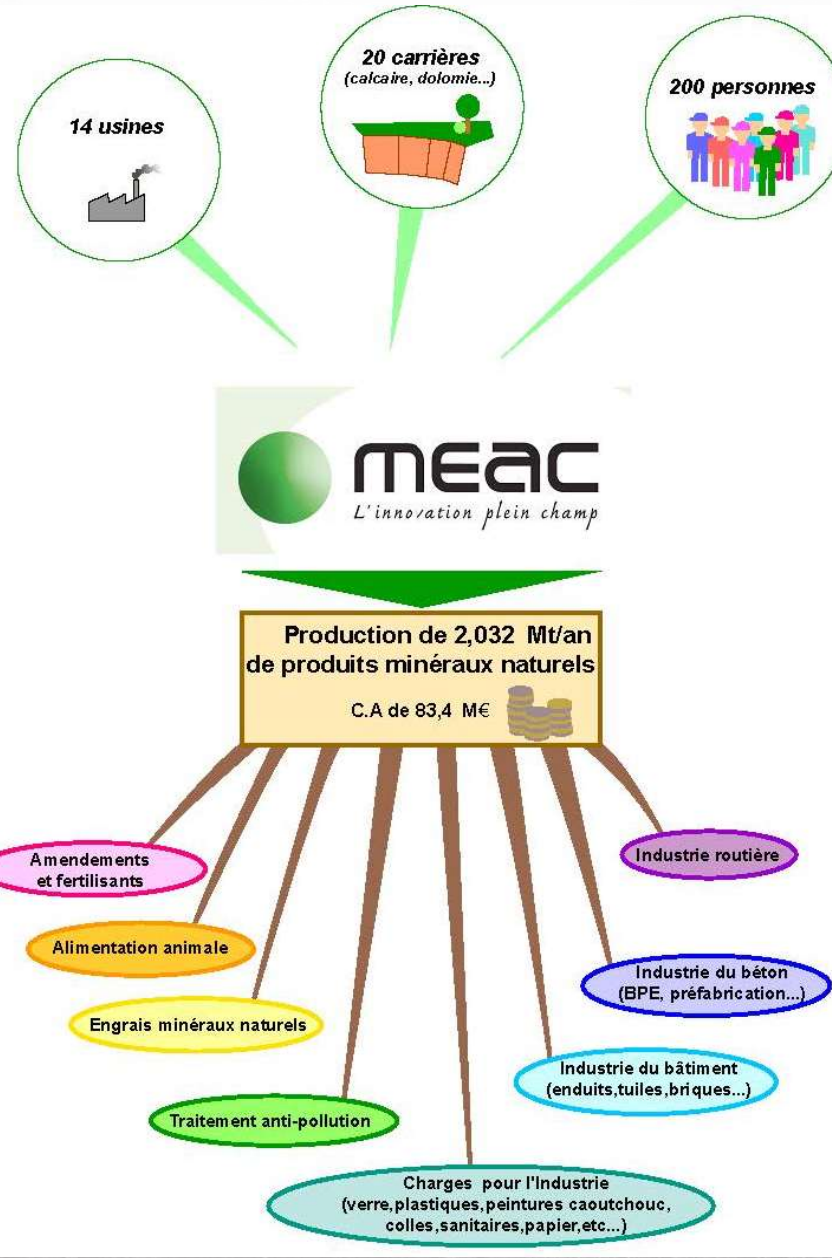
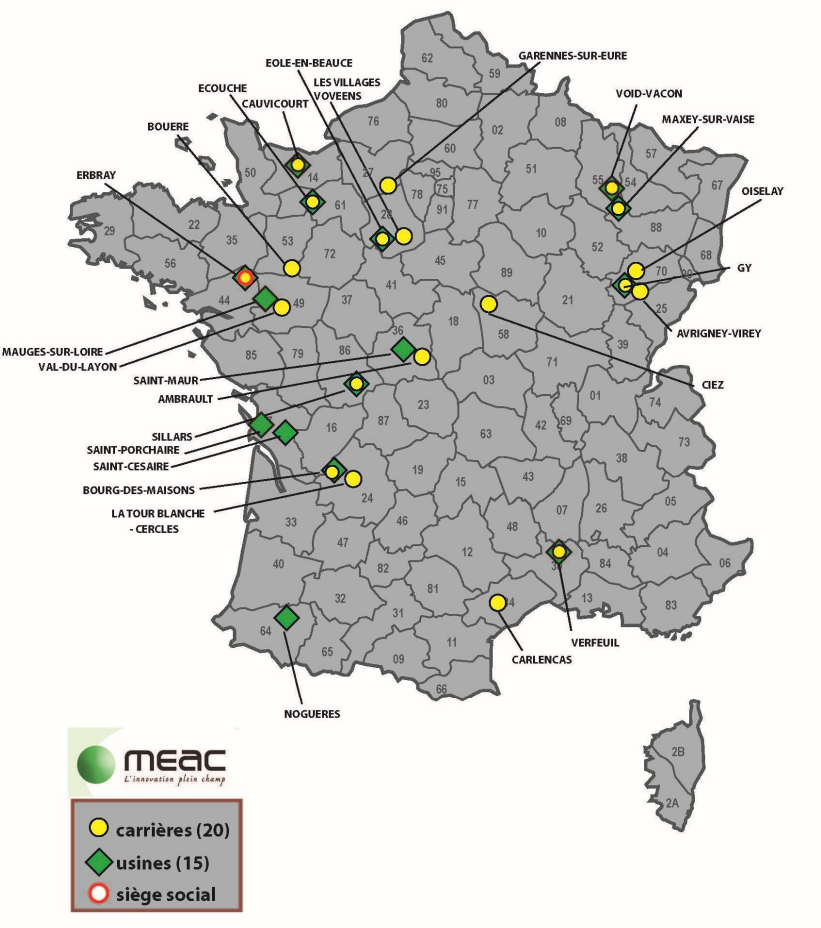
L'évacuation des matériaux

La remise en état

L'environnement

- Le contexte
- Les enjeux
- L'eau
- Le milieu naturel
- La qualité de l'air et les conditions de vie
- Les suivis
- Paysage, patrimoine et vignoble

LE GROUPE MEAC



LES MOTIVATIONS DU PROJET

➔ Usine de carbonate d'ERBRAY :

- ❑ proximité des marchés de Pays de la Loire et de Bretagne (besoins d'amendements calciques)
- ❑ 300 000 t/an

➔ Nécessité d'approvisionnement de cette usine en pierres calcaires :

- ❑ **gisements de matériaux carbonatés rares dans la région**
- ❑ **pérennisation des réserves de gisement = enjeu économique et social**

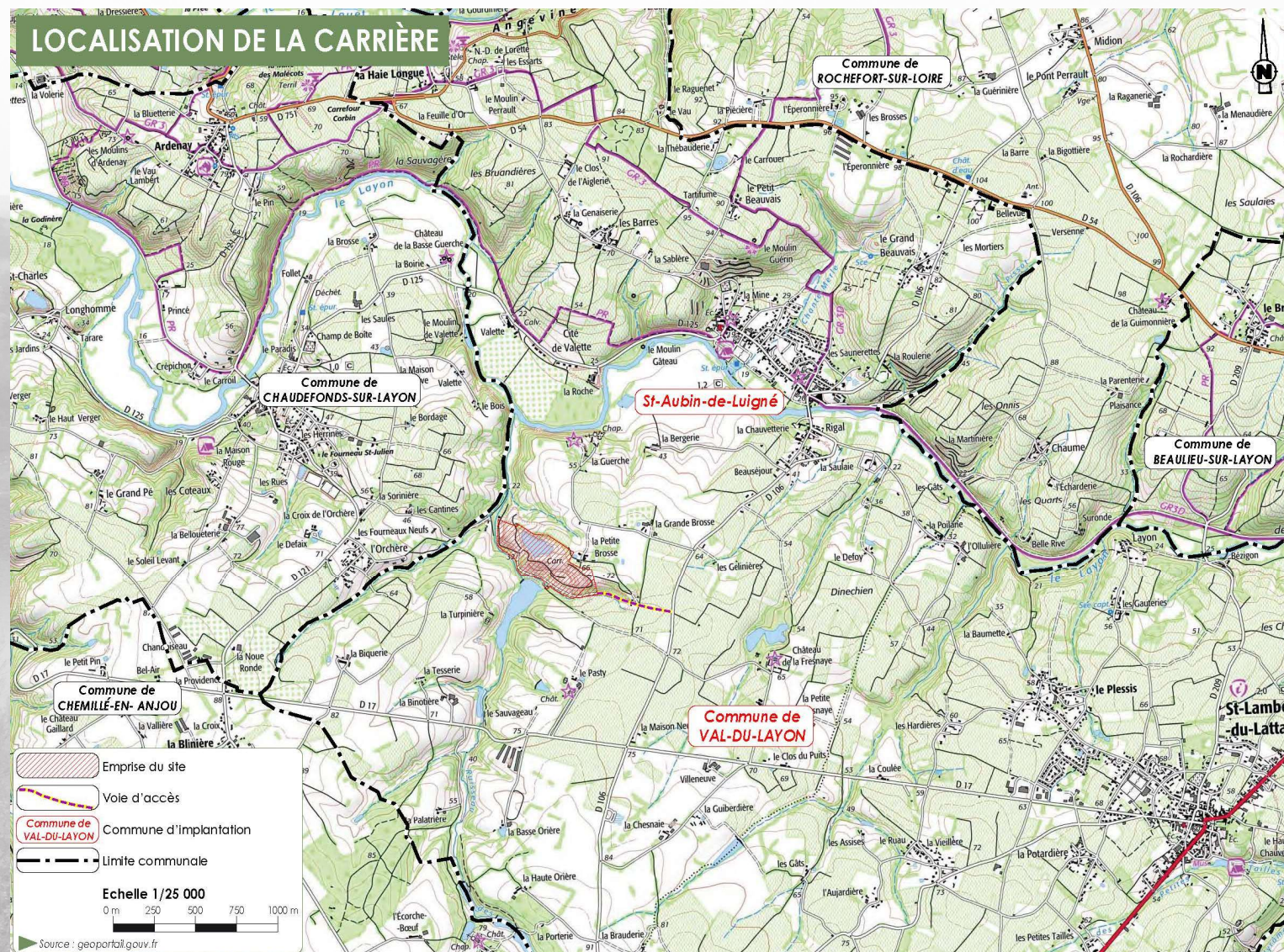
➔ La **carrière de L'ORCHERE** = élément du réseau des carrières MEAC :

- ❑ intérêt régional dans le projet de Schéma Régional des Carrières
- ❑ gisement = pierre calcaire blanche avec qualités requises pour la fabrication de carbonates
- ❑ arrêté préfectoral d'autorisation du 3 avril 2014 annulé par le tribunal administratif de Nantes le 21 juin 2017
- ❑ **nouvelle demande d'autorisation pour reprendre l'exploitation pour une durée de 27 ans**



LOCALISATION DU PROJET

Commune	VAL-DU-LAYON commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné
Lieux-dits	« La Noue », « Le Coteau de La Fontaine », « Le Petit Sablon », « Le Grand Sablon », « La Louche du Jardin » et « Le Coteau Rouge »
N° de section et de parcelles	265AE n° 30pp, 38pp, 39, 40, 52, 71pp, 72pp et 92pp
Coordonnées (Lambert 93)	X = 421,45 à 422,04 km Y = 6696,90 à 6697,36 km
Superficie	147 746 m ² dont 69 575 m ² réservés à l'extraction





St Aubin
de Luigné



Hameau
L'ORCHERE

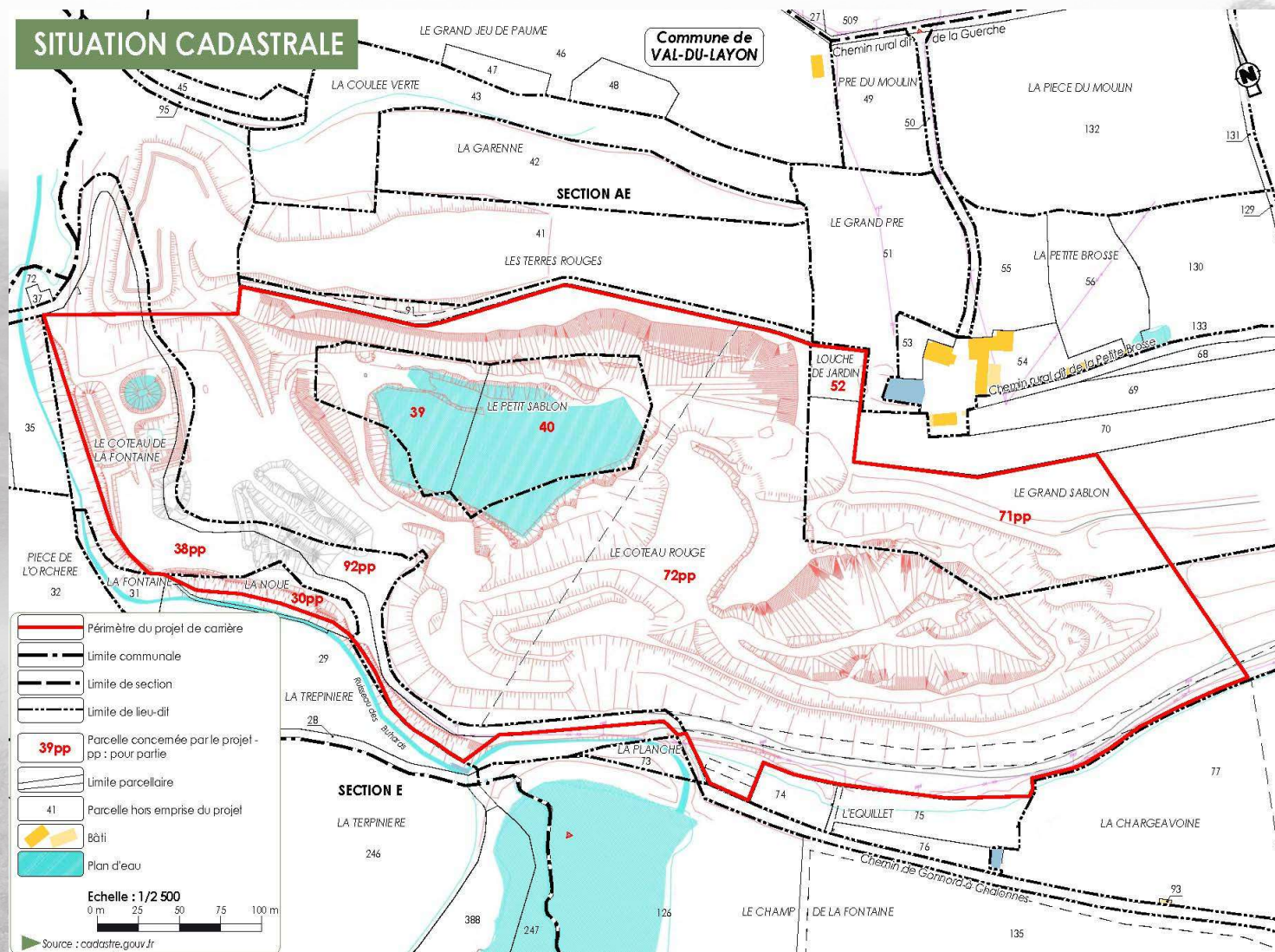
Chaufonds
Sur Layon

LOCALISATION DU PROJET

L'emprise du projet = **sans changement**
par rapport à l'AP du 3 avril 2014

→ Superficie cadastrale = **147 746 m²**

→ Superficie totale exploitable
réservée à l'extraction = **69 575 m²**



SITUATION ADMINISTRATIVE

Numéro de rubrique	Désignation des activités	Régime
Rubriques ICPE		
2510.1	Exploitation de carrière	Autorisation (S = 147 746 m ²)
2515.1	Installation mobile de scalpage, concassage et criblage des matériaux	Puissance de l'installation = 450 kW Enregistrement
Rubriques IOTA		
1.1.1.0	Création de piézomètres (9 piézomètres déjà existants)	Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements ... dans un système aquifère, ... , par pompage, ...	Prélèvement maximal de 745 000 m³/an Autorisation
2.2.1.0	Rejet dans le ruisseau des Buhards	Débit maximal de 85 m³/h Autorisation
2.2.3.0 – 1^{er}		Flux de MES, de DCO et d'hydrocarbures Autorisation
3.2.3.0	Plan d'eau	Plan d'eau de 4 ha environ Autorisation

→ Présence d'espèces animales protégées (Cordulie à corps fin, Crapaud accoucheur, Triton palmé, Triton crêté et Grèbe castagneux) : **arrêté préfectoral du 3 septembre 2013 d'autorisation de destruction de ces espèces ou de leur habitat** (dérogation aux interdictions édictées relevant du 4^{ème} de l'article L411-2 du Code **de l'environnement**).

Prolongation de cette autorisation et modification de certaines dispositions techniques.

→ Aucune des autres dispositions prévues par l'article L181-2 du Code de l'environnement (pas de défrichement notamment).

CE QUI CHANGE

Ce qui change par rapport à l'arrêté du 3 avril 2014 pour améliorer les conditions d'exploitation du gisement et la réduction des effets sur l'environnement :

- exploitation de la carrière par campagnes
- phasage d'exploitation repris du dossier de 2009 (exploitation continue d'ouest en est), les aménagements du plan d'exploitation prévus dans le cadre de la dérogation pour la destruction d'espèces protégées n'étant plus nécessaires
- débit de pompage de 85 m³/h au maximum
- mêmes circuits d'évacuation limités aux 2 trajets les plus courts

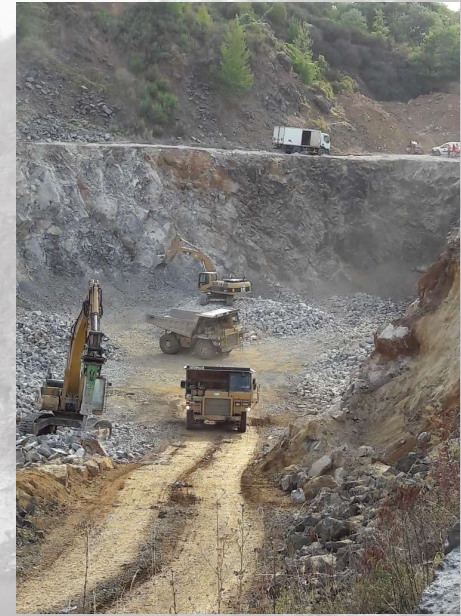
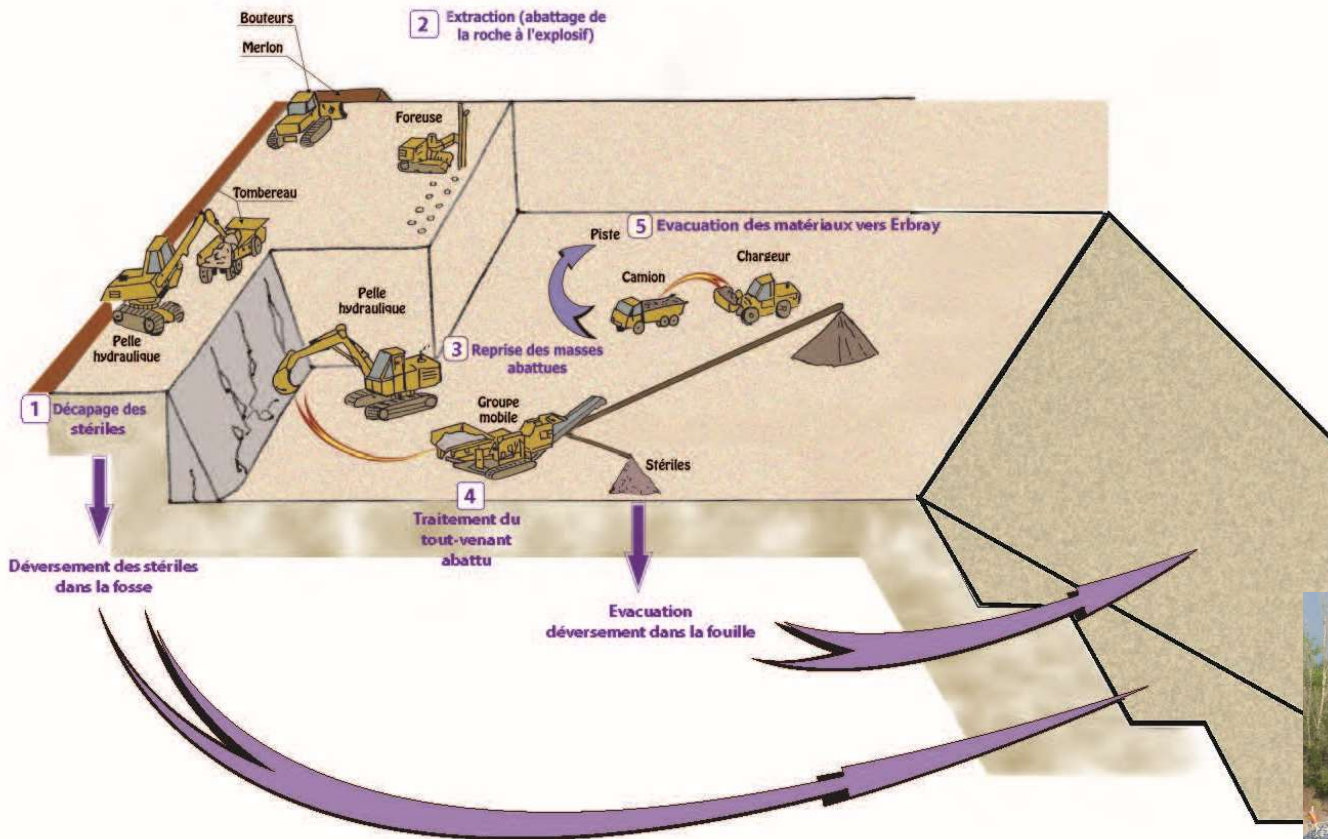
Modifications à l'arrêté du 3 septembre 2013 relatif à la dérogation de destruction d'espèces protégées (compte tenu d'une part des mesures déjà mises en œuvre entre 2014 et 2017 concernant la biodiversité et d'autre part l'expérience acquise sur l'efficacité de ces mesures durant cette même période) :

- modification de l'aménagement de la pièce d'eau
- abandon du phasage d'exploitation alternant zone ouest et zone est
- prolongation de la durée de dérogation ajustée à la durée d'exploitation de la carrière

CE QUI A ÉTÉ FAIT

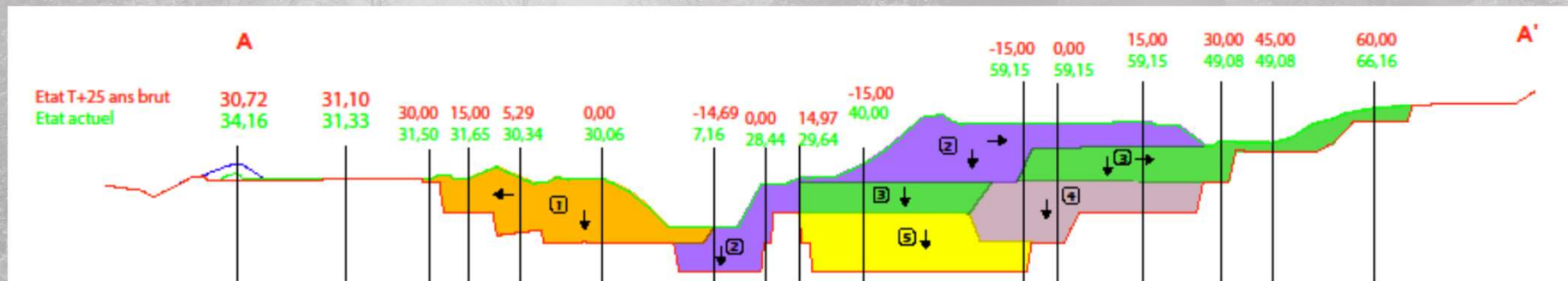
1. Campagne d'évaluation de la qualité de l'air autour de la carrière (mesures des PM10 et PM2,5) par EVADIES : absence d'impact direct de l'activité
2. Suivis météorologiques de l'exploitation (mesures de bruit, de retombées de poussières et de vibrations) : respect des seuils et objectifs de qualité réglementaires.
3. Etude acoustique prévisionnelle
4. Suivi détaillé du trafic poids lourds et des deux itinéraires empruntés.
5. Rencontre sur le terrain avec les services de la Direction des Routes Départementales pour la mise en place d'une convention dès l'obtention de l'autorisation
6. Cession du chemin d'accès à la commune avec droit de passage si autorisation : garantie d'impossibilité d'étendre la carrière dans le futur comme s'y était engagé le groupe MEAC
7. Mise en œuvre des aménagements écologiques (mares, entretien des pelouses calcicoles, ...) / Suivis écologiques annuels par le CPIE Loire-Anjou
8. Suivis hydrogéologiques Antea, notamment des relations entre le pompage d'exhaure de la carrière et la source chaude de Chaudefonds-sur-Layon / Implantation, en 2016, de 3 piézomètres supplémentaires
9. Etude de l'impact de l'évaporation au niveau du plan d'eau
10. Réalisation de la plate-forme de remplissage des engins
11. Réparation de la toiture de la grange de la Petite Brosse
12. Mise en place d'un comité de suivi lors de la précédente autorisation (2014, 2015, 2016)

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

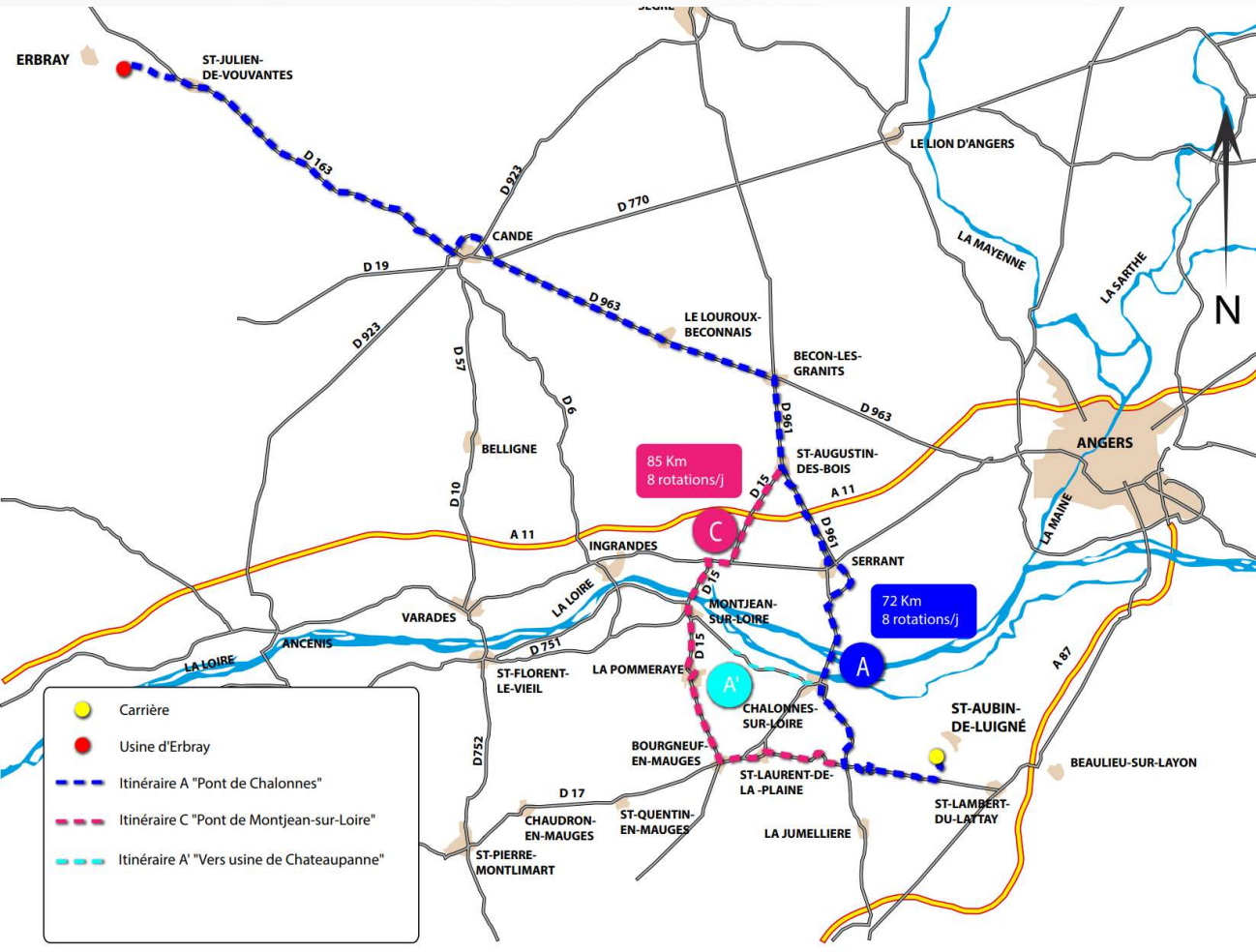


LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Substance à extraire et à traiter	Calcaire
Cote limite d'extraction	-15 m NGF (carreau actuel à +7 m NGF)
Volume de matériaux pour l'usine d'Erbray	1 140 000 m³ environ soit 2,5Mt
Volume total de stériles (découverte + traitement)	400 000 m ³ mis en remblais dans la fosse. Pas de verse au-dessus du terrain naturel.
Mode d'exploitation de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> → 1 ou 2 campagnes annuelles d'une durée totale de 4 mois environ / 7h – 18h les jours ouvrés → A ciel ouvert, en fouille sèche par pompage d'exhaure → Par abattage de la roche à l'explosif (10 à 15 tirs par an soit environ 2 à 4 tirs / mois en production moyenne et reprise à l'aide d'engins mécaniques → Installation mobile de scalpage, concassage et criblage au plus près du front
Produits fabriqués et destination	<ul style="list-style-type: none"> → Pierre concassée pour l'usine d'Erbray → Granulats pour chantiers locaux
Production moyenne	118 000 t/an à l'extraction (y compris les stériles) pour 100 000 t/an vers l'usine d'Erbray



L'EVACUATION DES MATERIAUX



→ Vers l'usine d'Erbray :

- trafic de **13 rotations par jour en moyenne** et 15 pour les années de production maximale
- répartition sur **2 itinéraires**. Un itinéraire pour l'approvisionnement éventuel de l'usine de Chateaupanne a été ajouté

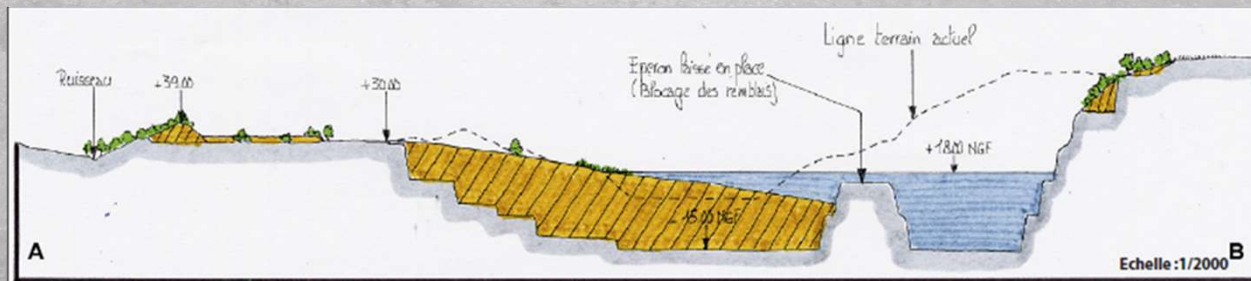
→ Vers les chantiers locaux de remblais (en fonction des opportunités) :

- trafic de **0 à 3 rotations par jour**
- itinéraires locaux

Pas de traversée des bourgs de St Aubin et de Chateaufonds
Convention avec le conseil départemental



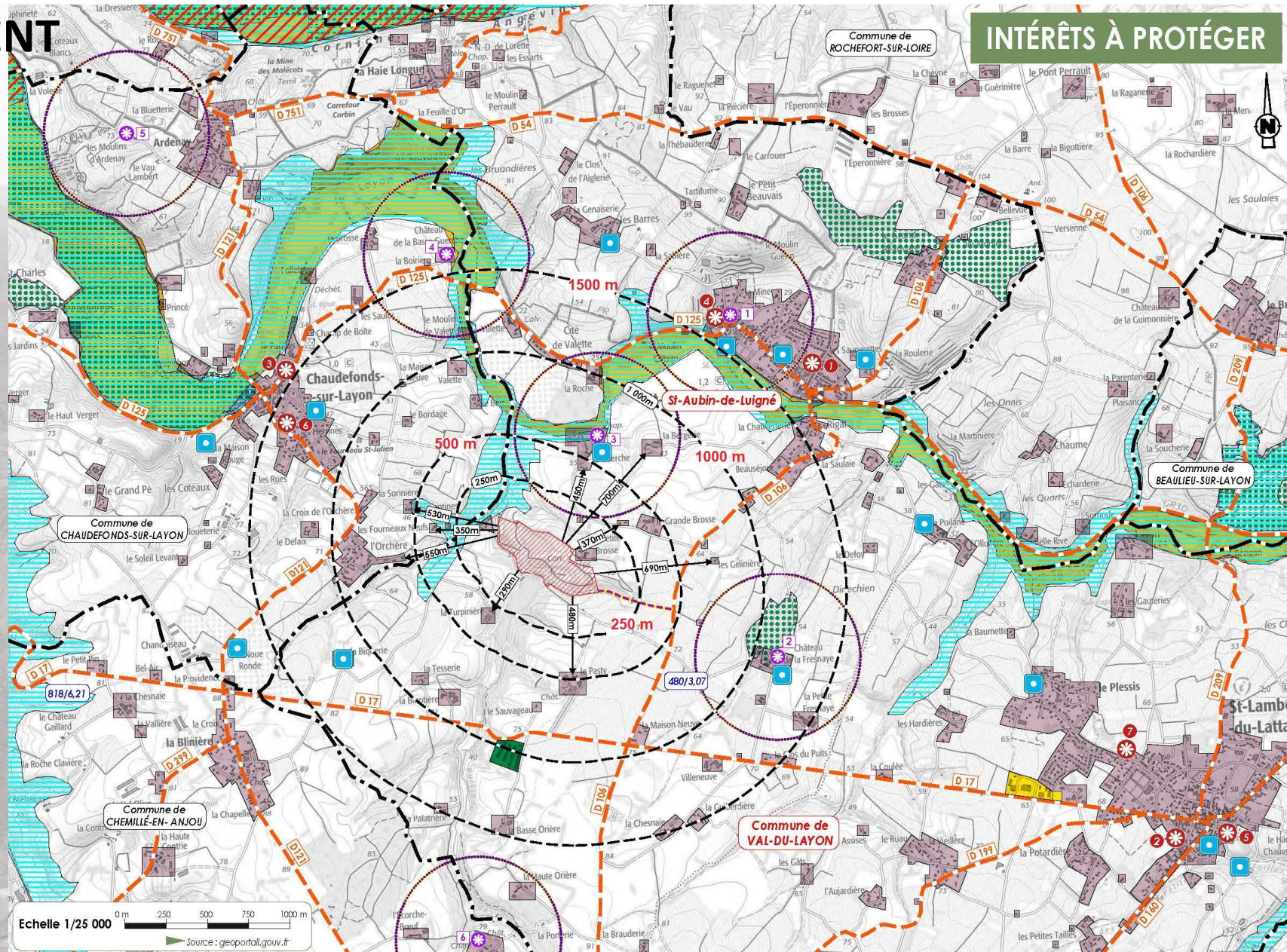
LA REMISE EN ETAT



L'ENVIRONNEMENT

Le contexte

- Zone habitée
- Distance en mètres entre le projet et la zone habitée
- Equidistance en mètres par rapport au projet
- Zone d'activité Gué Menois
- Élevage de volaille (à proximité de la carrière)
- Accueil des personnes sensibles
 - 1 Ecole René Guy Cadou
 - 2 Ecole Célestin Freinet
 - 3 Ecole La Source
 - 4 Ecole Saint-Joseph
 - 5 Ecole Saint-Joseph
 - 6 Ecole Ave Maria
 - 7 EHPAD Résidence du Lattay
- Hébergement touristique (gîtes, camping, chambre d'hôtes)
- Principales voies routières
- Nombre de véhicules par jour
Pourcentage de poids lourds
- Monuments historiques
 - 1 Ancien presbytère de Saint-Aubin
 - 2 Manoir de la Fresnaye
 - 3 Château de la Haute Guerche
 - 4 Ancien logis de la Basse Guerche
 - 5 Moulins d'Ardenay
 - 6 Château des Buhards
- Rayon de protection de 500 m autour des monuments protégés
- ZNIEFF de type I (2^{ème} génération)
- ZNIEFF de type II (2^{ème} génération)
- Directive Oiseaux : Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- Directive Habitats : Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



INTÉRÊTS À PROTÉGER

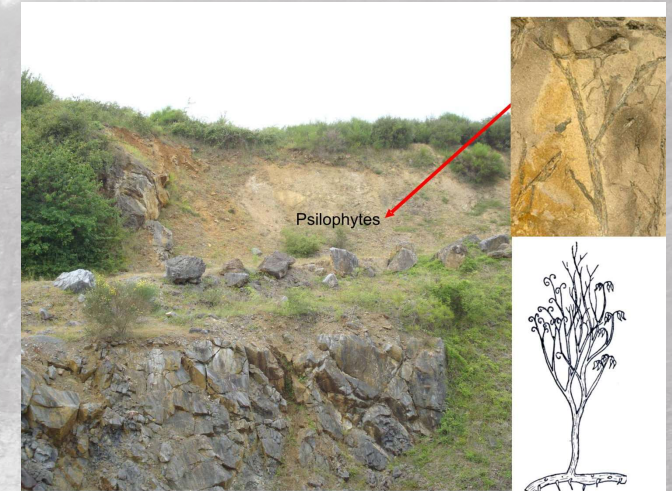


L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux

Les principaux enjeux du projet en matière d'environnement sont les suivants :

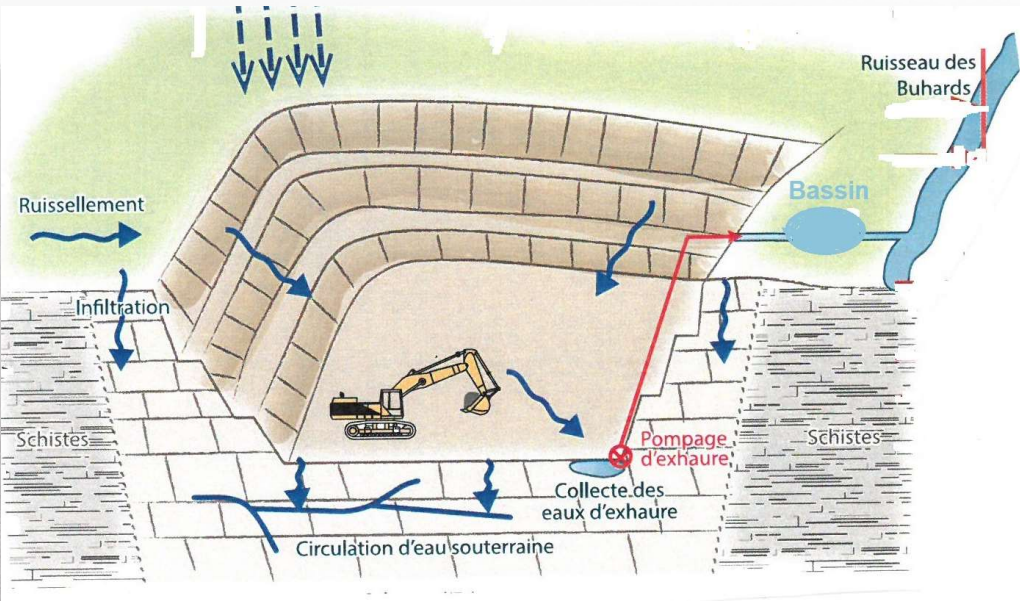
- Enjeu fort de conservation des milieux naturels de forte sensibilité écologique (espèces protégées et habitats patrimoniaux)
- Grand intérêt géologique du gisement qui pourra être mis en valeur + approfondissement des connaissances
- Incidence potentielle sur les eaux souterraines et la source chaude de Chaudefonds-sur-Layon et sur le ruisseau des Buhards qui rejoint le Layon du pompage et du rejet d'eau d'exhaure : enjeu relativement modéré et maîtrisable si les mesures préconisées sont mises en œuvre
- Enjeu fort de la présence de zones habitées (plus de 300 m des limites d'emprise et plus de 400 m des zones d'activité du site) : un faible niveau d'impact (bruit, poussières, vibrations, intégration visuelle) sur le voisinage devra être maintenu comme lors des exploitations précédentes
- Trafic poids lourds lié au transport des pierres calcaires jusqu'à l'usine d'Erbray située à 75 km de la carrière



L'ENVIRONNEMENT

L'eau

- Rejets d'exhaure (pompe de 85 m³/h) dans le ruisseau via des bassins = Restitution au milieu naturel
- Bonne qualité actuelle des eaux rejetées
- Circulations souterraines dans les calcaires encaissés dans des schistes (contexte hydrogéologique médiocre). Relation avec la source de Chaudefonds : **arrêt du pompage en cas d'arrêt de l'écoulement**
- Pas de captage AEP à proximité.
- Pas d'ouvrage de prélèvement d'eau dans la lentille calcaire. Ailleurs essentiellement usages domestiques. Pas d'effet de l'exploitation actuelle



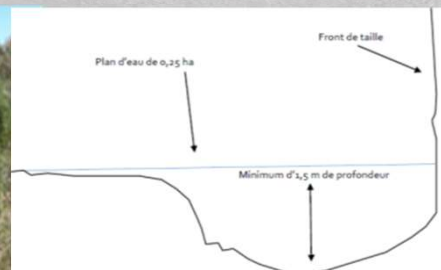
L'ENVIRONNEMENT

Le milieu naturel

- Carrière dans un réservoir de biodiversité. Le calcaire de l'Orchère est considéré comme cœur de biodiversité et corridor « trame sèche »
- Quinze habitats dans le secteur d'étude dont 5 d'intérêt communautaire (aquatiques ou au contraire très secs ou pierreux). 404 espèces végétales et 860 espèces animales contactées depuis 2014
- Espèces végétales et animales patrimoniales ou sensibles liées à la présence de masses d'eau et d'espaces rocheux calcaires et thermophiles (Cordulie à corps fin, Triton crêté, Petit Rhinolophe, Gesse à graines sphériques, ...). 5 espèces protégées patrimoniales et reproductrices sur le site

Mesures d'évitement et de réduction prévues et mesures compensatoires déjà en place pour réduire ou supprimer les effets sur **les 5 espèces protégées et patrimoniales** et maintenir les continuités écologiques :

- Conservation des pelouses et opérations de restauration (éviter la fermeture des milieux)
- Maintien en permanence d'un plan d'eau en fond de fouille (0,25 ha, paroi rocheuse, qualité de l'eau)
- Conservation du bassin écologique dont l'efficacité est avérée,
- Aménagement de l'ancienne maison de carrier : installation d'une petite colonie de Rhinolophe



L'ENVIRONNEMENT

La qualité de l'air & Les conditions de vie

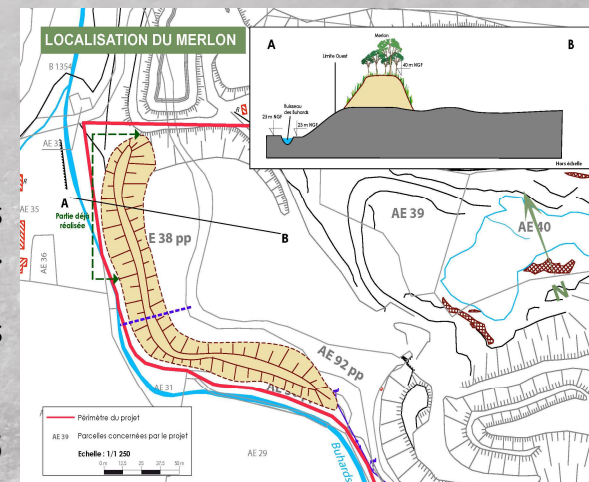
- Pas de rapprochement par rapport aux précédentes exploitations : Maintien des habitations à 400 m au moins de la zone d'extraction
- Confinement des activités dans la fosse, écrans périphériques (merlons et végétation)

Bruit : niveaux seront compris entre 37,5 et 46,0 dB(A) et pas de dépassement des seuils d'émergences aux habitations occupées par des tiers même en situation la plus défavorable. Niveaux sonores restent calmes

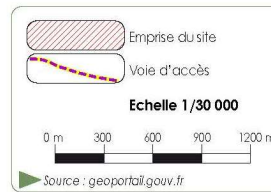
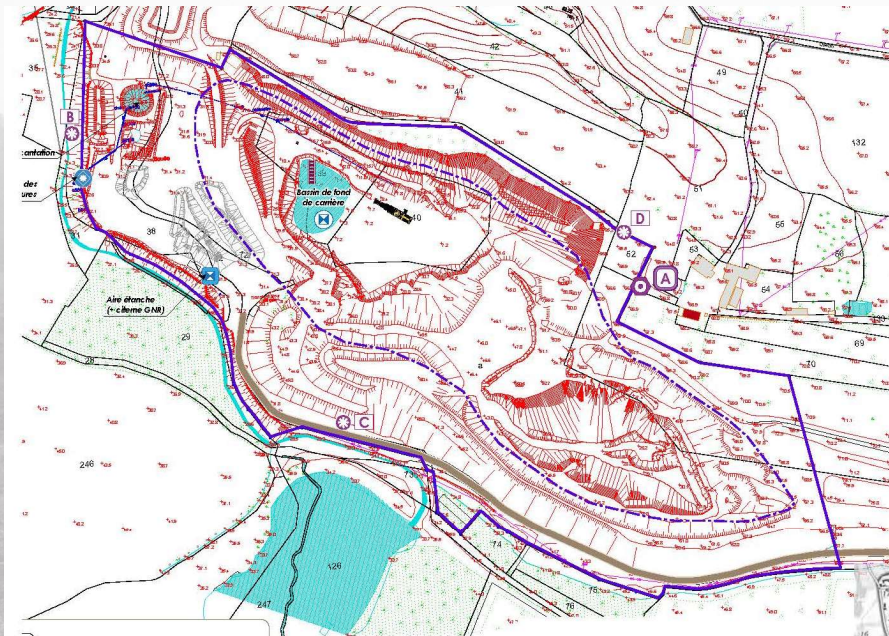
Perceptions visuelles limitées peu modifiées par rapport à l'actuel (pas de verse à stériles au-dessus du terrain naturel)

Vibrations très inférieures à 10 mm/s (généralement moins de 1 mm/s aux habitations des tiers)

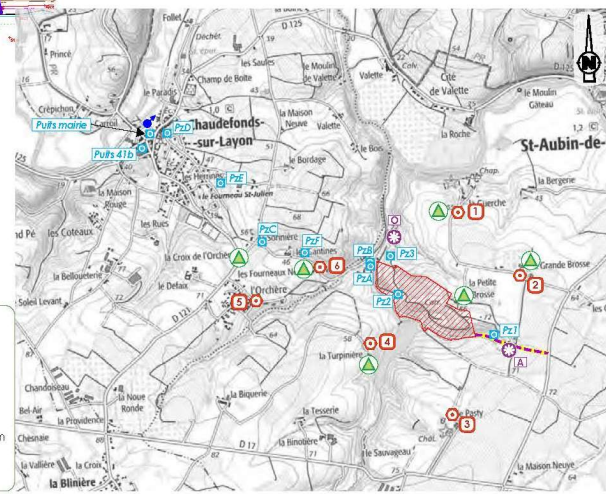
Poussières : concentrations faibles, inférieures à 150 mg/m²/mois. Pas d'impact direct sur les PM2,5 et PM10



L'ENVIRONNEMENT / Les suivis



- Eaux superficielles et souterraines**
- Volume d'exhaure (compteur)
 - Niveau du plan d'eau
 - Rejet d'exhaure (qualité)
 - Séparateur à hydrocarbure (qualité)
 - Piézomètre
 - Source de la Madeleine (débit)
- Bruit**
- Mesure de l'émergence en ZER
 - Mesure du niveau sonore en limite de propriété
- Poussières**
- Mesures de retombées de poussières dans l'environnement
- Vibrations**
- Point de contrôle systématique (La Petite Brosse et La Croix de L'Orchère) ou en fonction de la position du tir



Jauge de collecte des retombées de poussières



Sismographe



Sonomètre

L'ENVIRONNEMENT

Paysage, patrimoine et vignoble

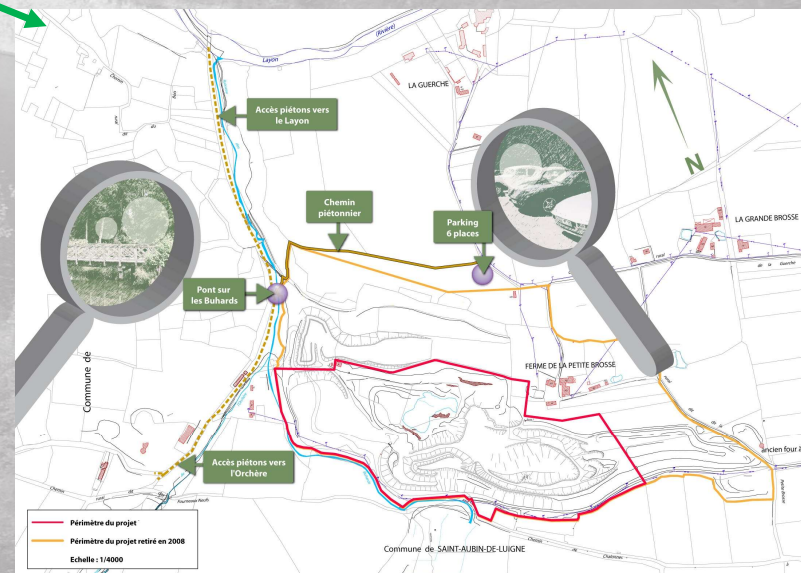


Mise en valeur du four à chaux
(industrie minérale historique)

Conservation de 1,89 ha de vignes

Circuit pédestre

Les Bâtiments de la Petite
Brosse dont la Grange



- Confinement des activités et conservations des écrans périphériques
- Hors périmètres de protection de MH
- Pas de vue depuis la Corniche angevine